Le CRI du COEUR !

Lettre ouverte des associations

SAUVONS LE PARC DES EVAUX

Conférence de presse du 12 avril 2022 à 10h30

Au Grütli

Association Sauvons le parc des Evaux - Sauvegarde Genève - Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC) - Association Qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC) - Association des propriétaires du chemin François-Chavaz - Onex (ChavazBien) - Association Vieil Onex (AVO) - Association de Lancy

https://www.sauvons-parc-evaux.ch

Le CRI du COEUR !
Les associations préparent les recours en réponse aux autorisations de construire octroyées le 30 mars
SAUVONS LE PARC DES EVAUX

Le but de cette conférence de presse pour les associations, c'est de bien informer tous les citoyens genevois à propos des nombreux enjeux qui se cachent derrière ce mauvais projet d'installation du Servette FC dans le parc des Evaux, un des plus grands parcs urbains de Suisse.

Et enfin « remettre l'église au milieu du village » (définition - expliquer très clairement et fermement un sujet à quelqu'un qui ne comprend ou ne veut pas comprendre).

Nous aimerions vous présenter l'évolution de ce dossier selon le point de vue des associations et des riverains qui n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer. Et qui, pourtant, suivent de très près ce dossier depuis près de 2 ans.

L'État n'écoute personne... L'État ignore les associations.
L'État ne pratique pas la concertation.

Dans ce dossier, nous endossons le rôle de porte-parole de l'environnement, de la nature, de la biodiversité, de la faune et de la flore qui, en fait, ne peut pas s'exprimer.

Plus ce dossier va de l'avant, plus il nous semble totalement inconcevable d'utiliser un parc pour installer un club sportif quasi professionnel.

Cela créera en plus un dangereux précédent.

Il faut à minima garantir l'utilisation actuelle du parc afin de le protéger et garantir sa pérennité dans l'esprit "le Parc des Évaux à la population genevoise" qui fait la part belle à la détente, aux promeneurs et au sport amateur libre. Cet esprit actuel du parc ne devrait pas être sacrifié en faveur du sport-spectacle ou -business.

Nous irons jusqu'au bout. Nous avons la ferme conviction que les pouvoirs publics peuvent faire autrement.

L'Etat va construire dans une zone de verdure - c'est scandaleux ! Qui plus est, dans l'un des plus grands parcs urbains de Suisse Un grave précédent !

Historique du parc

L'histoire démontre l'attachement de la population des communes riveraines à leur parc. Depuis les années 1970, elle a toujours répondu présente pour lutter contre les aménagements lourds que certains voulaient introduire sur ce périmètre (université, logements, route, etc…).

En 2022, les citoyens continuent de protéger leur parc pour le plus grand bien des habitants actuels et futurs contre l'utilisation inappropriée d'un précieux espace de nature.

Dans sa tour d'ivoire, l'Etat a complètement perdu de vue ou oublié les faits historiques, y compris les chaudes batailles qui ont déjà eu lieu il y a des dizaines d'années, toutes à l'avantage du parc. Cette situation est dommageable pour les citoyens mais constitue aussi un nouveau coup dur envers la démocratie genevoise parce que les citoyens n'ont pas eu le droit de s'y opposer convenablement par référendum. Il nous semble que l'État a totalement perdu le sens des réalités quant à la protection de la nature dans le canton.

Référence : https://sauvons-parc-evaux.ch/historique-du-parc-des-evaux/

Etat des lieux

Nous sommes dans une zone située dans un grand parc urbain reconnu comme une zone de verdure. Jusqu'à aujourd'hui, aucune construction de bâtiment n'a été prévue dans cette partie du parc, seuls des terrains en gazon naturel et un terrain synthétique existent. Avec la possible installation de l'Académie du Servette FC, la situation changera du tout au tout.

Comme les terrains ne sont pas dans les dimensions exigées par l'Académie du Servette et l'ASF pour jouer des matches de championnat et de Coupe, il est obligatoire de les redimensionner et d'en transformer trois (3) en synthétique afin de pouvoir accueillir toute la semaine des entraînements et des matchs prévus pour une occupation très lourde des terrains. Il n'est pas non plus certain qu'il ne faille pas également installer de hauts grillages de protection comme le demande l'ASF - exemple les terrains de football à Bernex.

Dans le futur, quatre terrains transformés et rénovés et un bâtiment luxueux de 3'000 m2 seront aménagés - coûtant globalement une trentaine de millions de francs aux Genevois, sans compter tous les coûts inhérents à la mobilité.

Cycle d'orientation et déplacement de l'Académie du Servette FC : référendum ou pas ?

Nous précisons que les associations n'ont pas lancé de référendum contre la loi 12741-A (dépôt le 13 avril 2021) afin de ne pas nuire à la construction du Cycle d'orientation du Renard ; malgré le manque d'unité matérielle dans le projet de loi. Les associations auraient-elles dû lancer un référendum ? Nous, associations, croyons avoir bien agi en ne le faisant pas - pour ne pas mettre en péril l'agrandissement du cycle.

Surcoûts hypothétiques en cas de recours

Le canton a failli dans la gestion de ce dossier et tente désormais de reporter la responsabilité de son manque de planification sur les associations et les citoyens. C'était pourtant le rôle de l'État, que de mieux anticiper l'augmentation du nombre d'élèves en relation avec le nombre de constructions et de choisir un lieu plus adéquat pour transférer l'Académie du Servette FC. Le référendum du Pré-du-Stand fut pourtant un signal d'alarme très clair que l'État a ignoré dès le 24 novembre 2019.

L'État nous annonce maintenant un coût supplémentaire hypothétique de CHF 50 millions en cas de recours qu'il tente de faire endosser aux recourants (associations, commune, riverains et citoyens). Devant le manque évident de bonne foi et de concertation de l'Etat, les recours sont annoncés depuis fort longtemps et de nombreux avertissements ont été lancés et largement diffusés. L'État n'a cependant rien entrepris pour corriger la situation. Et cela, depuis presque deux ans. Il s'est enfoncé dans sa logique pensant peut-être que les associations et les citoyens n'iraient pas jusqu'au bout de leur démarche.

Nous renvoyer les risques du retard, c'est nettement sous-estimer toute l'intelligence citoyenne et associative. C'est le monde à l'envers, en tenant compte que les associations n'ont jamais pu rencontrer le conseiller d'État en charge de ce dossier.

Une chape de plomb

Depuis le début de ce dossier, passé au début sous silence par les autorités, il est très inquiétant de constater que l'Etat a ignoré à ce point les citoyens et les associations. Nous l'interprétons comme une forme de mépris.

Monsieur Apothéloz et son équipe ont travaillé en vase clos et s'étonnent désormais qu'il y ait des oppositions parfaitement justifiées. Il prétend avoir entièrement pris en compte toutes les demandes de la commune d'ONEX, la preuve que non puisque Onex persiste dans son opposition. Il n'a pas répondu non plus aux demandes des associations pour ce qui est, notamment, des nombreux impacts environnementaux et sociétaux si ce projet se réalisait.

Monsieur Apothéloz se soucie des élèves et de l'Académie du Servette. En revanche, les impacts liés à la construction et ses problèmes sous-jacents, sont passés totalement sous silence. Il s'entête à défendre un très mauvais projet qui détruit la nature et ne tient aucunement compte de tous les soucis qui en découlent, à savoir : le grand nombre d'entraînements des joueurs, le grand nombre de spectateurs lors des matchs de coupe (500

à 600 spectateurs), l'augmentation de la circulation des voitures et de cars, l'augmentation du bruit (voitures, motos, cris), la pollution lumineuse, l'ajout de places de parking réservées et une plus grande insécurité dans les quartiers riverains.

Du provisoire au définitif

Monsieur Apothéloz insiste sur le caractère temporaire du projet, sans tenir compte du fait que « le provisoire » détruit tout autant qu'un projet « définitif ». Et nous savons bien ce qu'implique de construire de façon « temporaire » à Genève.

Qui nous garantit que le bâtiment et les terrains ne resteront pas aux Evaux ? Qui nous dit que les lieux seront rendus à la nature puisque les coûts de la remise en état d'origine n'ont pas encore été budgétés ? Nous avons la grande crainte que ces installations deviennent pérennes - en totale contradiction avec les promesses de « provisoire ».

Puisque le canton arrive à construire en six mois aux Evaux un bâtiment de 3000m2 et à transformer des terrains en synthétique très rapidement,

- Pourquoi ne pas procéder à la construction directement dans le lieu envisagé comme étant définitif ?
- Pourquoi ne mentionne-t-on jamais ce lieu ?
- Nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir s'il existe même un réel lieu « définitif ».
- Peut-on parler d'un projet éphémère lorsque sa longévité est d'au moins 10 ans ?

Emission de Léman Bleu - du 4 avril 2022

Au contraire de ce que le journaliste de Léman Bleu indique, les associations ne jouent aucunement les prolongations. Les associations font leur travail afin de protéger un lieu sensible comme poumon de verdure indispensable à la population genevoise, qui sera de plus en plus nombreuse dans cette région - d'autant plus avec la construction des nouveaux quartiers.

Contrairement à ce que Monsieur Apothéloz semble sous-entendre, il n'y a eu aucune concertation. Il a ignoré les associations et les habitants du début à la fin.

Nous déplorons plusieurs autres points

- Nous regrettons que le conseiller d'État, Monsieur Antonio Hodgers, en charge du Département du Territoire, regroupant entre autres, les Offices cantonaux de l'environnement (OCEV) et de l'agriculture et de la nature (OCAN), n'ait pas officiellement participé au dossier. Nous pensons qu'il aurait dû prendre la responsabilité de refuser un projet ayant de tels impacts environnementaux à l'heure du réchauffement climatique et de la disparition progressive de la biodiversité.

- Nous déplorons à nouveau le manque de concertation avec la population et les associations. C'est uniquement grâce à ces dernières que les députés du Grand Conseil et les Conseillers municipaux de cinq communes ont largement pris connaissance de ce mauvais projet par le biais de notre pétition recueillant près de de 5000 signatures. La plupart n'étaient même pas au courant : un comble !

Mobilité

Tout ce qui concerne le volet mobilité/circulation n'a fait l'objet d'aucune enquête publique, ni de demande d'autorisation (à notre connaissance). Pourtant ces aspects sont apparus dans les autorisations définitives comme par magie, ne permettant pas aux citoyens de se prononcer.

Impacts sur l'environnement

Tous les impacts négatifs sur l'environnement seraient permis et justifiés dans ce projet dit « provisoire ».

Pourtant, voici quelques exemples parmi tous les impacts de cette installation :

- L'Étude d'impact met en évidence la présence d'une biodiversité remarquable dans les environs du projet mais l'analyse s'est concentrée sur le périmètre « construit »
- L'étang des Evaux est situé à seulement 20 m au nord des futurs terrains de foot - 5 espèces d'amphibiens ont été recensées dans le cadre de l'étude d'impact dont 3 espèces menacées, or aucune mesure spécifiquement dévolue aux amphibiens n'a été proposée
- L'étude d'impacts indique la présence d'un grand nombre d'espèces animales dont de nombreuses figurent sur Liste Rouge
- Les boisements constituent localement un corridor faunistique de première importance
- Les environs et une partie du parc sont au bénéfice de nombreuses conventions internationales, fédérales et cantonales de protection de la nature (incluant la protection des rives du Rhône, des oiseaux et de certaines espèces). Comme pour la pollution, il n'y a pas de frontière quant à la circulation du monde animal.
- Plus de 42 abattages d'arbres sont prévus. Même si des compensations sont prévues, celles-ci ne compenseront pas les arbres et les haies qui font déjà leur travail en termes de biodiversité.

- La pollution lumineuse sera très présente puisque 6 mâts entre 15 et 16 mètres de hauteur seront installés par terrain, soit 24 mâts au total. La pollution lumineuse sera plus importante et handicapera la trame noire
- Les mesures de compensations sont lacunaires

Les recours

Les associations ne font pas recours contre le football. Elles font recours contre les impacts environnementaux et pour défendre la qualité de vie des Genevois.

D'une part, des clubs de football amateurs s'y entraînent depuis longtemps, en bonne intelligence. D'autre part, plusieurs sports y sont pratiqués de cette façon.

Dans d'autres projets aussi

Nous l'avons remarqué maintes fois dans d'autres projets qui ont fait l'objet d'oppositions et de recours que l'Etat utilise les lois comme bon lui semble et peut donner de multiples dérogations si cela l'arrange parce que la loi le leur permet. L'État n'a pas beaucoup d'esprit critique et donne souvent des arguments limites pour justifier son accord à un projet.

Il y a la loi et l'esprit de la loi : les associations doivent absolument faire changer ces pratiques qui nuisent au bon fonctionnement de la démocratie.

Une nouvelle vision pour les Evaux du futur

Nous avons pris connaissance de la nouvelle image directrice 2018 du parc, votée par les 5 communes en 2019. Cette image nous fait frémir car elle suppose un déclassement de terres agricoles pour une urbanisation du parc à la hauteur du bas du parc urbain de Bernex avec une entrée principale et l'édification d'un autre grand bâtiment.

Les associations réfléchissent d'ores et déjà à cette nouvelle vision qui permettra une meilleure protection du parc sur le long terme, incluant peut-être un nouveau statut juridique afin que pendant longtemps les promeneurs, les habitants, les sportifs amateurs et les générations futures puissent en profiter pleinement.

Conclusion

Les associations sont depuis le début totalement légitimes à mener avec les citoyens ce combat jusqu'au bout. La protection de la nature est aussi importante que le sport, sinon plus. Cette installation décidée à la va vite est grotesque et reflète bien l'état d'esprit des autorités du canton actuellement quant aux priorités.

Publier des documents sur la protection de l'environnement et de la biodiversité, c'est bien, mais ne pas en appliquer leurs conclusions, c'est de la plus grande incohérence.

En bref - Les raisons du recours

- Les impacts environnementaux
- La construction d'un bâtiment et l'artificialisation des terrains dans un parc
- Les impacts de circulation et de parkings dans les quartiers environnants
- Les coûts à la charge des citoyens
- Le côté provisoire qui peut ne pas en être un
- L'utilisation d'un espace de verdure reconnu par une équipe de football privée

Pour les associations

Margareth Robert-Tissot
présidente ASC et présidente Sauvons le parc des Evaux
079 691 7045

Jean Hertzschuch
président de Sauvegarde Genève et vice-président Sauvons le parc des Evaux
079 624 7773

Annexe - Photo de l'étang des Evaux
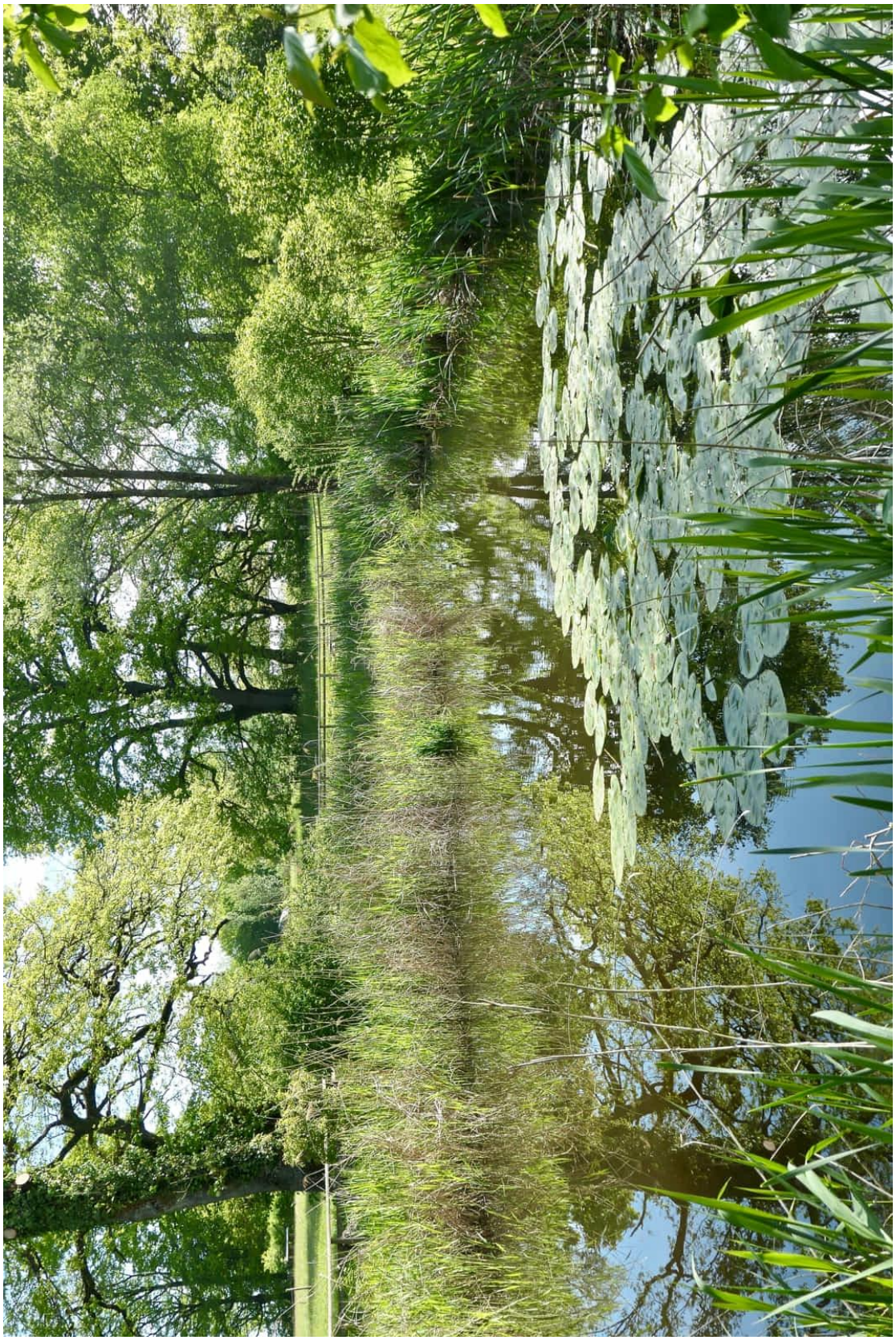
Autres photos disponibles pour les médias sur https://sauvons-parc-evaux.ch/le-parc-des-evaux-en-images/
Photos © 2021 Beat Lowensberg